

Contrat GAEC des Co'pains 2025

Les objectifs et intérêts de l'AMAP des Carabes ayant été définis et acceptés par le consommateur lors de l'adhésion, le présent contrat concerne les modalités pratiques et financières liant l'adhérent de l'AMAP des Carabes avec le producteur cité ci-dessous.

Producteur : Sarah et Fabrice FELTEN et Pierre-Olivier ROUDIL

Adresse : GAEC des Co'pains 361, rue d'Haréville 88800 Valleroy le Sec	Labellisé bio depuis 2008 et Demeter depuis 2018 Tél. : 09 79 53 66 92 Courriel : legaecdscopains@gmail.com
--	--

Ce contrat est relatif à l'ensemble des denrées produites par le GAEC des Co'pains. Ces denrées sont la farine, le pain, les graines et les pâtes. Chaque denrée est rattachée à une commande d'engagement suivant le produit choisi. Chaque commande signée vaut acceptation du présent contrat uniquement pour le produit concerné.

Règlement :

Le paiement s'effectue au moment de la commande d'engagement, **en 1 chèque global ou en plusieurs chèques à l'ordre du producteur** (« GAEC des Co'pains»), transmis au référent. Conservés par le référent, ces chèques seront remis au producteur à la première livraison du semestre ou de l'année. Le désengagement d'un adhérent en cours d'année est possible à la condition de trouver un remplaçant.

Date limite :

La date limite de signature du contrat est fixée au **20 décembre 2024**.

Au-delà (notamment en cas de nouvel adhérent à l'AMAP), la contractualisation est possible mais soumise à l'aval du producteur et du bureau.

Engagements du consommateur :

- S'engager pour une ou plusieurs livraison(s) en réglant la somme à la signature du contrat d'engagement.
- Venir chercher ses produits aux moments prévus.
- En cas d'empêchement, prendre ses dispositions pour qu'une tierce personne se charge de récupérer ses produits.
- S'engager à respecter les statuts de l'association inspirés de la charte des AMAP, ainsi que le règlement intérieur sur le site de l'AMAP.
- Reconnaître que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production.
- Adhérer à l'AMAP et participer à la vie de l'association.
- Avoir envoyé son bulletin d'adhésion à l'AMAP pour l'année 2018 ainsi que le règlement correspondant.

Engagements du producteur :

- Livrer des produits de qualité issus de son agriculture biologique.
- Signaler rapidement au conseil d'administration de l'AMAP des Carabes les problèmes exceptionnels affectant l'activité ou la livraison.
- Respecter le cahier des charges de la culture biologique.
- Organiser son planning de production de manière à fournir une quantité suffisante des denrées à chaque livraison.
- Rester à l'écoute du consommateur.

Les dépôts sont :

<u>pour Epinal / Golbey :</u> Centre Léo Lagrange 8 avenue Salvatore Allende 88000 Epinal tél : 03 29 31 38 97	<u>pour Docelles / Cheniménil :</u> Mme Nicole Charnotet 11 rue de la Rosière 88460 Docelles tél : 03 29 66 29 15
--	---

Jour de distribution :

❖ **Les pâtes, la farine et les graines** seront disponibles aux dépôts aux dates suivantes :

les mardis pour Docelles		Les vendredis pour Epinal	
Mardi 04 février	Mardi 22 juillet	Vendredi 7 février	Vendredi 04 juillet
Mardi 15 avril	Mardi 02 septembre	Vendredi 4 avril	Vendredi 12 septembre
Mardi 10 juin	Mardi 26 novembre	Vendredi 16 mai	Vendredi 14 novembre

❖ **Le pain :**

Le dépôt de Docelles est livré **tous les 15 jours semaine PAIRE, le mardi** après 19H00 environ.

Le dépôt de Léo Lagrange, à Epinal, est livré **toutes les semaines, le vendredi** entre 14H00 et 15H00.

PRODUITS SECS : farine, pâtes, graines

Il est proposé de la farine (fraichement moulue sur meule de pierre avant ensachage et n'a subi aucun traitement), des pâtes avec ou sans œufs de notre production et des différentes graines produits, triées et stockées sur la ferme.

Farine blanche : pour confectionner cakes, gâteaux, viennoiseries, pâtes feuilletées

Farine semi-complète : pour confectionner crêpes, gaufres, sauces, pâtes à tarte et pain

Référente produits secs :

Frédérique FRINGS 4 impasse de la Regulée 88600 Le Boulay Tél : 03 29 38 21 97

PAIN :

Il est proposé des pains au levain naturel, à base de farine semi-complète produite par les paysans boulangers du Gaec des Co' pains et cuits dans un four à bois.

La formule proposée est un engagement pour une somme annuelle avec un bon de commande trimestriel en fonction de vos besoins ; les ajustements de régularisation de paiement seront réalisés à chaque fin de trimestre.

Référent pain :

Stéphane LEOPOLD 108 Avenue Salvador Allende 88000 EPINAL Tél .06 26 05 17 01

Pain de blé	500 g	2,55 €
	1 kg	4,30 €
Pain de blé moulé	500 g	2,55 €
	750 g	3,35 €
Pain aux graines – Lin-	500 g	3,15 €
	1 kg	5,80 €
Pain aux graines –Tournesol -	500 g	3,25 €
	1 kg	5,90 €
Pain aux courges- MARDI	500g	3,25 €
Pain au Seigle- MARDI	500g	3,10 €

Pain aux raisins - VENDREDI	500g	3,70 €
Pain aux noix	500g	3,70 €
Pain multi-graines : lin, cameline & tournesol	500 g	3,70 €
	1 kg	6,40 €
Pain d'Anciennes variétés de blé, Variétés population de blé	500 g	3,25 €
	1 kg	6,10 €
Pain de Petit Epeautre	500 g	5,50 €
	1 kg	10,30 €
Brioche pur beurre – VENDREDI PAIRE	350 g	4,40 €
	700 g	7,90 €
Pain de mie – VENDREDI IMPAIRE	500 g	4,00 €
Burger – VENDREDI IMPAIRE	100 g	1,20 €

	Détail Produit	Prix unitaires
Blé moderne semi-complète	2 kg	4,20 €
	5 kg	9,60 €
Blé variétés Population semi-complète	2 kg	4,50 €
	5 kg	11,25 €
Blé moderne blanche	2 kg	4,60 €
	5 kg	11,30 €
Petit-Épeautre semi-complète	1kg	6,20 €
	5kg	30,60 €
Seigle semi-complète	1 kg	2,00 €
	5 kg	9,15 €
Sarrasin semi-complète	1 kg	4,50 €
	5 kg	18,40 €
Pois-Chiche semi-comp.	1kg	7,20 €
Blé poulard et oeufs	Fusilli 400 g	2,95 €
	Rigoletti 400 g	2,95 €
	Coquili 400 g	2,95 €
	Maccheroni 400 g	2,95 €
	Tagliatelles 400 g	2,95 €
Blé khorazan, sans œuf	Rustici 400 g	3,45 €
Petit-Epeautre sans oeuf	Conchigli 400 g	3,45 €
Pois chiche 500 g		3,70 €
Lentillons 500g		3,05 €
Petit Epeautre 500g		3,15 €
Millet 500 g		2,25 €
Lin 500 g		1,95 €